

Outil 3 : Les sources de financements de l'adaptation sur l'ECT

Objectif : Se faire une idée des sources de financement possibles pour les projets d'adaptation

L'adaptation est transversale et touche tous les secteurs (par exemple la diminution des ressources en eau en lien avec les sécheresses affecte l'agriculture et la disponibilité en eau potable, avec des arrêtés de restriction d'eau, les canicules affectent la santé de personnes fragiles, réduisent la productivité et endommagent le réseau routier). Il existe donc plusieurs lignes de financement possibles pour des projets d'adaptation. En règle générale, les projets d'adaptation s'appuient sur plusieurs sources de financement, depuis l'échelle locale jusqu'à l'échelle européenne.

Pour se donner une idée plus précise, le pilote peut consulter les fiches « Actions d'adaptation » de la collection « Ils l'ont fait » de l'ADEME (33 actions d'adaptation exemplaires mises en œuvre par des collectivités de toute taille en France) qui précisent les modes de financement des différentes actions présentées.
<https://www.ademe.fr/actions-dadaptation-changement-climatique>

Sont listés ci-après quelques exemples de financements possibles qu'une collectivité peut solliciter (généralement, en répondant à un appel à projets) en fonction des thématiques concernées.

Les fonds européens

Coordonnés, côté nord, par la région Occitanie et côté sud, par la Generalitat de Catalunya, des fonds européens financent des projets en faveur du développement durable, de toute taille et portés par tout type de collectivité. L'allocation des fonds fonctionne généralement par appels à projets, mais des demandes spontanées de subventions peuvent également être déposées. Deux types de fonds peuvent potentiellement couvrir des projets d'adaptation au changement climatique :

- **Le Fonds européen de développement régional (FEDER)**, qui, même s'il ne vise pas directement l'adaptation au changement climatique, comporte plusieurs axes stratégiques pouvant recouvrir des projets d'adaptation (contribuer à la transition écologique, renforcer la cohésion territoriale, ou encore valoriser le patrimoine des Pyrénées et développer l'économie du massif dans le cadre du programme inter-régional Pyrénées FEDER).
- **Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)**, qui se traduit en Occitanie et en Catalogne par les « programmes de développement rural » (PDR). L'adaptation de l'agriculture, de la forêt et des territoires ruraux au changement climatique est l'une des priorités affichées de ces programmes. Dans ce cadre, le **programme LEADER** (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) vise à soutenir des stratégies de développement innovantes afin de revitaliser les zones rurales.
- **Le Programme Interreg POCTEFA** pour Programme Opérationnel de Coopération Territoriale Espagne-France-Andorre, qui vise au développement d'une coopération

transfrontalière et lance des appels à projets annuels dans lesquels il est possible de penser des actions transfrontalières de sensibilisation ou recherche-développement, contribuant à l'amélioration de la capacité d'adaptation des territoires.

S'ajoutent les **programmes sectoriels européens**, notamment le **programme LIFE** qui vise l'environnement et le climat, dont l'adaptation au changement climatique. Le programme LIFE finance, par appels à projets, des projets d'innovation, de démonstration ou encore de renforcement de capacités. A noter : côté nord, les organismes publics peuvent bénéficier d'une assistance pour organiser leur dossier de réponse aux appels à projet LIFE.

Pour en savoir plus :

<http://www.europe-en-occitanie.eu/>

<http://fonseuropeus.gencat.cat/ca/>

<http://www.ledepartement66.fr/2104-le-programme-europeen-poctefa.htm#par39291>

Les services du Département des Pyrénées-Orientales se tiennent à la disposition des porteurs de projets pour les renseigner et les aider dans la mobilisation de ces dispositifs.

Financements régionaux d'actions d'adaptation

Côté Nord, l'ensemble des échelons territoriaux peuvent contribuer au financement d'une action d'adaptation : Région, Département, EPCI en fonction des compétences de chacun et des dispositifs existants. L'ADEME peut également être sollicitée sur des projets particuliers. Le site de Région Occitanie référence l'ensemble des financements locaux et européens disponibles : <http://www.europe-en-occitanie.eu/-Les-financements->, dont plusieurs sont pertinents pour des actions d'adaptation.

Enfin, dans un contexte de tension accrue sur la ressource en eau, l'Agence de l'Eau, à travers son 11ème programme 2019-2024 « Sauvons l'eau », fait de l'adaptation au changement climatique son fil rouge.

Dans ce cadre, de nombreux dispositifs existent pour aider les collectivités à passer à l'action (https://www.eaurmc.fr/jcms/fbe_6157/fr/communautes-de-communes-structures-de-gestion-epci-a-fiscalite-propre-l-agence-est-votre-partenaire-pour-gerer-vos-evolutions?cid=gbr_5111&portal=fbe_5976).

Côté Sud, des financements spécifiques à l'adaptation au changement climatique sont proposés par :

- **La Diputacio de Gérone, dans le cadre du programme « Del pla a l'acció »** (*du plan à l'action*), dès lors que les actions s'inscrivent dans la planification stratégique (PAESC ou Agenda 21). <http://www.ddgi.cat>

- **L'Office catalan du changement climatique (Oficina Catalana del Canvi Climàtic (OCCC)**, qui propose régulièrement des appels à projets sur la lutte contre le changement climatique. L'appel à projets 2019-2020 prévoit un million d'euros de subventions pour l'atténuation et l'adaptation des collectivités locales. En matière d'adaptation, les subventions seront allouées à des actions ciblant les ressources hydriques (amélioration de l'efficacité des réseaux d'eau municipaux, préparation de plans d'urgence sécheresse, utilisation de sources d'eau non conventionnelles pour les usages autres que l'alimentation en eau potable) et l'atténuation de l'effet îlot de chaleur (logement, santé, planification urbaine). http://canvclimatic.gencat.cat/ca/details/Noticies/Convocatoria_subvencions_19_20

Aides thématiques

Côté nord comme côté sud, des aides peuvent être sollicitées en fonction des thématiques, dans le cadre de programmes de subventions spécifiques ou non à l'adaptation au changement climatique.

Citons par exemple :

- **Les financements de la Fundación Biodiversidad côté sud** (par exemple 2 millions d'euros pour des projets d'adaptation de la biodiversité au changement climatique en 2018). <https://fundacion-biodiversidad.es>
- **Les aides de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse côté nord** : L'Agence de l'eau publie régulièrement des appels à projets sur les thèmes relatifs à la gestion de l'eau et aux milieux aquatiques. Exemples d'appels à projets passés : « Renaturer les rivières pour lutter contre les inondations », « Economiser l'eau », ou encore « Osons désimperméabiliser les sols ». <https://www.eaurmc.fr>
- Des sources de financements « alternatives » doivent également être investiguées, comme par exemple celles attachées à des **programmes d'atténuation mais à fort co-bénéfices adaptation**, telles que le label bas-carbone qui contribue au financement de programme forestiers avec le CNPF, le programme de compensation biodiversité de la CDC biodiversité ou encore le mécénat d'entreprises (par exemple lors de mesures de protection de biodiversité) qui peut venir augmenter le budget d'une collectivité territoriale dans certaines conditions.

Côté nord, un « memento » des **financements air-énergie-climat à l'attention des collectivités** est proposé par l'association AMORCE. Si les sources de financement y figurant concernent essentiellement l'atténuation du changement climatique, certaines d'entre elles peuvent couvrir des projets contribuant à la fois à l'atténuation et à l'adaptation, en particulier dans le bâti. <http://www.amorce.asso.fr>

Enfin on recense de plus en plus de projets co-financés par un **financement participatif et citoyen** (don, prêt moyennant intérêt ou prise de participation dans un capital). Outre la mobilisation de ressources financières supplémentaires, l'intérêt de ces démarches réside dans l'implication des citoyens et leur adhésion à un projet de territoire.